Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502313-20251127-76_2025-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

C O M M U N E

de

P O L I G N É

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 27 NOVEMBRE à 19h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11
présents : 6
votants : 10

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - G. DESCHAMPS – V. MAIRESSE - F. HOUSSAIS - J. VILLERIO
REPRESENTÉS : P. THOMAS pouvoir à G. RINFRAY,
M. GAILLARD pouvoir à G. DESCHAMPS,
S. COULAIS pouvoir à V. MAIRESSE, S. PARENT V. pouvoir à C. ALLAIN
EXCUSES : S. TARDIF

C.ALLAIN a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 20/11/2025

DÉLIBÉRATION N° 76-2025 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE POUR LE TRANSPORT DES SORTIES SCOLAIRES

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande de subvention de la directrice de l'école publique, Les Asphodèles, et des enseignantes pour les sorties scolaires organisées sur l'année 2025/2026.
Il rappelle que depuis plusieurs années, la commune verse 5 € par élève.
Il y lieu de se prononcer sur le versement d'une subvention sachant que le nombre d'élèves est de 136 cette année.

Après échanges et discussions, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Décide** de verser **5 euros par élève, soit 680 euros** pour le transport des sorties scolaires au titre de l'année scolaire 2025/2026.
- **Mandate** M. Le Maire pour verser la somme auprès de l'USEP les Asphodèles.

Fait et délibéré à Poligné

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Guy RINFRAY